

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 35
la commune de LOUISFERT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;
- VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
- VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;
- VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;
- VU** l'avis favorable du Maire de CHATEAUBRIANT ;
- VU** l'avis favorable du Maire de ISSE ;
- VU** l'avis favorable du Maire de LOUISFERT ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 35 afin de réaliser de l'abattage et de l'élagage d'arbre en bordure de chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 35 classée RDL2 entre les PR 6 + 050 et 6 + 510' sur le territoire de la commune de LOUISFERT.

du mardi 14 avril 2026 au mercredi 15 avril 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains.

La restriction sera maintenue 24h/24.

ARTICLE 2

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- Route départementale RD235
- Route départementale RD178

* Coordonnées GPS : RD35 de 47.658031,-1.415601 à 47.654731,-1.417728



NOZAY, le 12 mars 2026

Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Joseph CHATELAIN
Tél: 02 40 79 47 56
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 35

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de abattage et élagage d'arbre en bordure de chaussée. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 35 classée RDL2 entre les PR 6 + 67 et 6 + 464 sur le territoire de la commune de LOUISFERT.

du mardi 14 avril 2026 au mercredi 15 avril 2026

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.


Avis COMMUNE

Favorable

Défavorable pour le motif suivant :

À Issé , le 12/03/26

Le Maire

 **Joseph-Marc LALLOUÉ**

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou joseph.chatelain@loire-atlantique.fr



NOZAY, le 12 mars 2026

Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Joseph CHATELAIN
Tél: 02 40 79 47 56
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 35

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de abattage et élagage d'arbre en bordure de chaussée. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 35 classée RDL2 entre les PR 6 + 67 et 6 + 464 sur le territoire de la commune de LOUISFERT.

du mardi 14 avril 2026 au mercredi 15 avril 2026

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

Favorable

Défavorable pour le motif suivant :

À Louisfert

, le 12 MAR. 2026

Le Maire
Alain GUILLOIS



Guille

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par M. Debray Thierry, 7 le creux 44110 Louisfert, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de LOUISFERT et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

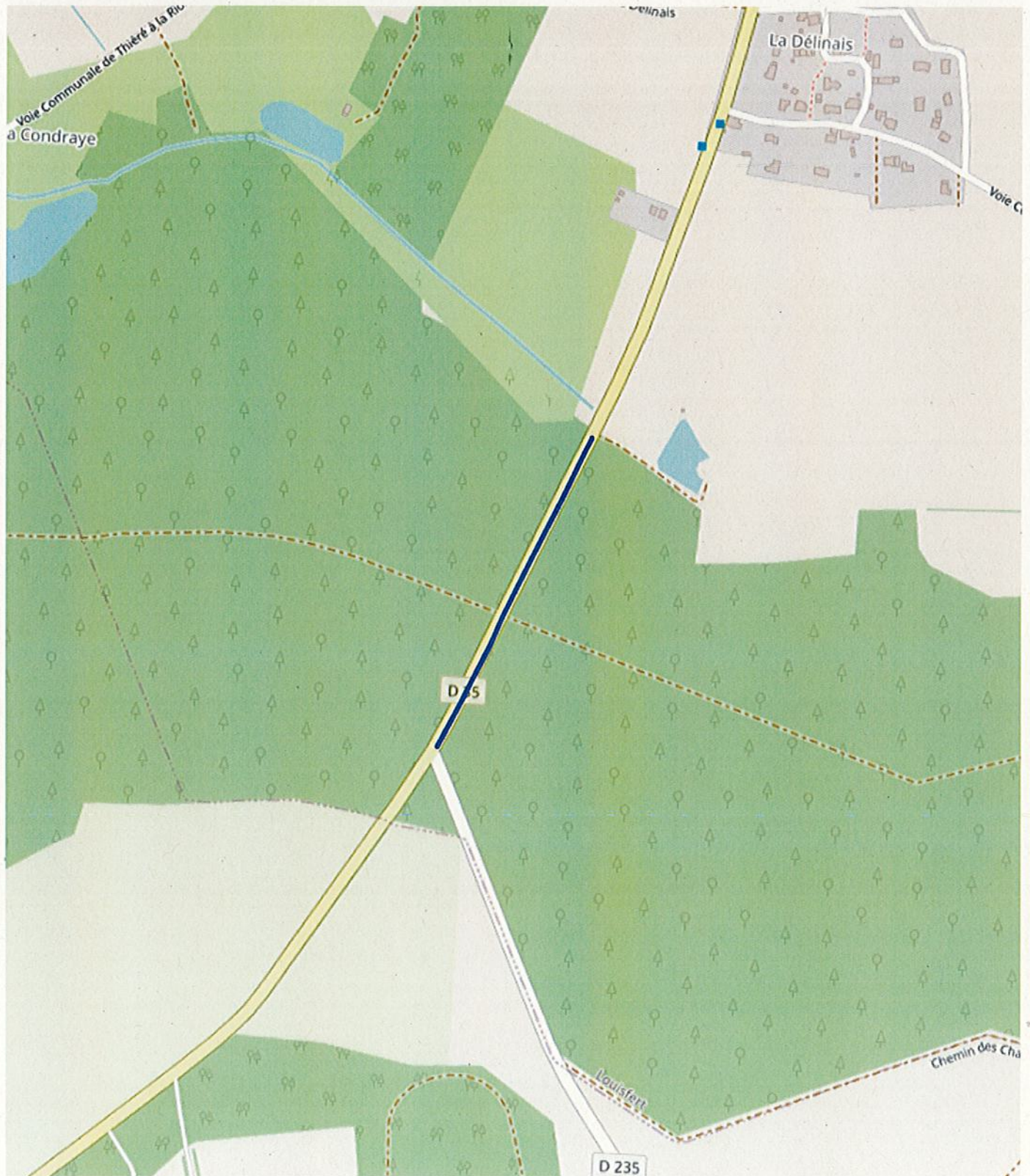
Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de LOUISFERT,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY
Le 12 mars 2026
Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement



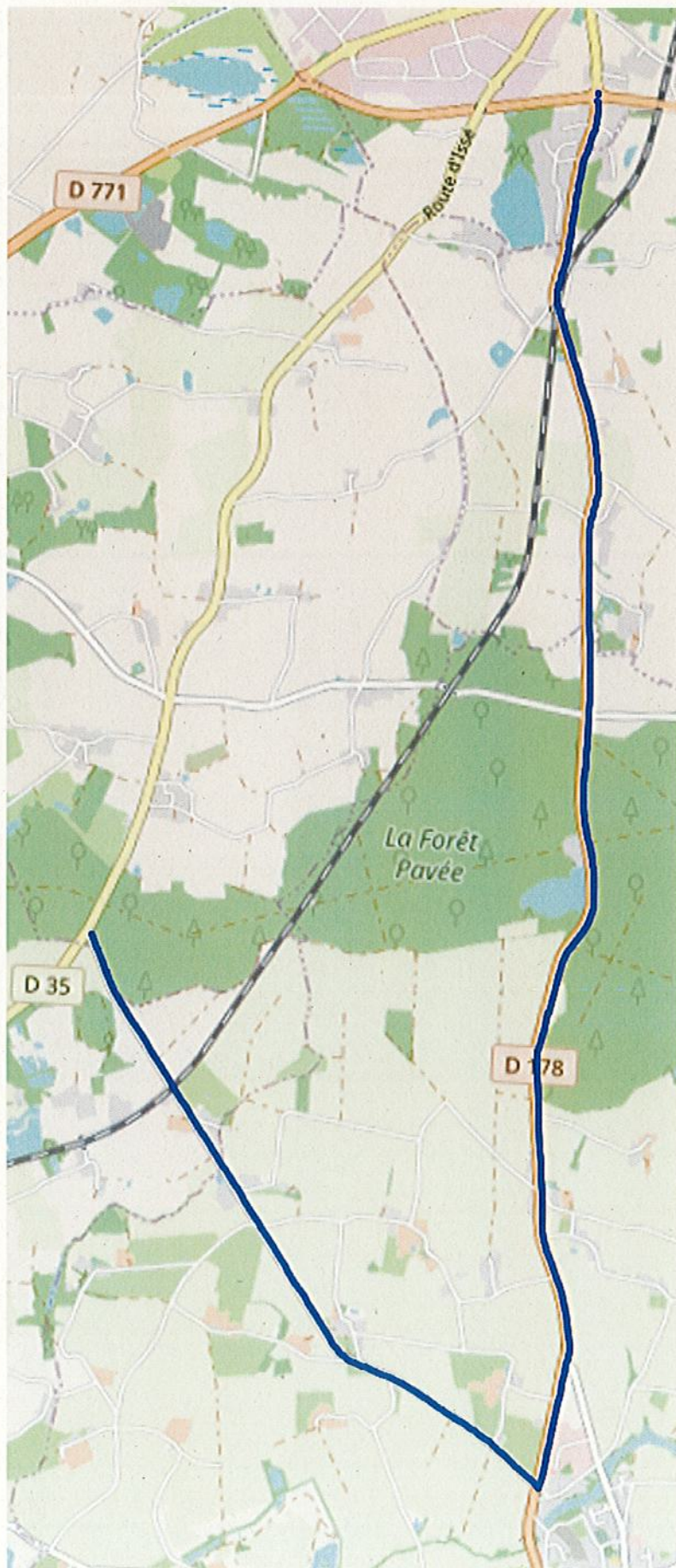
Philippe BELIZAIRE

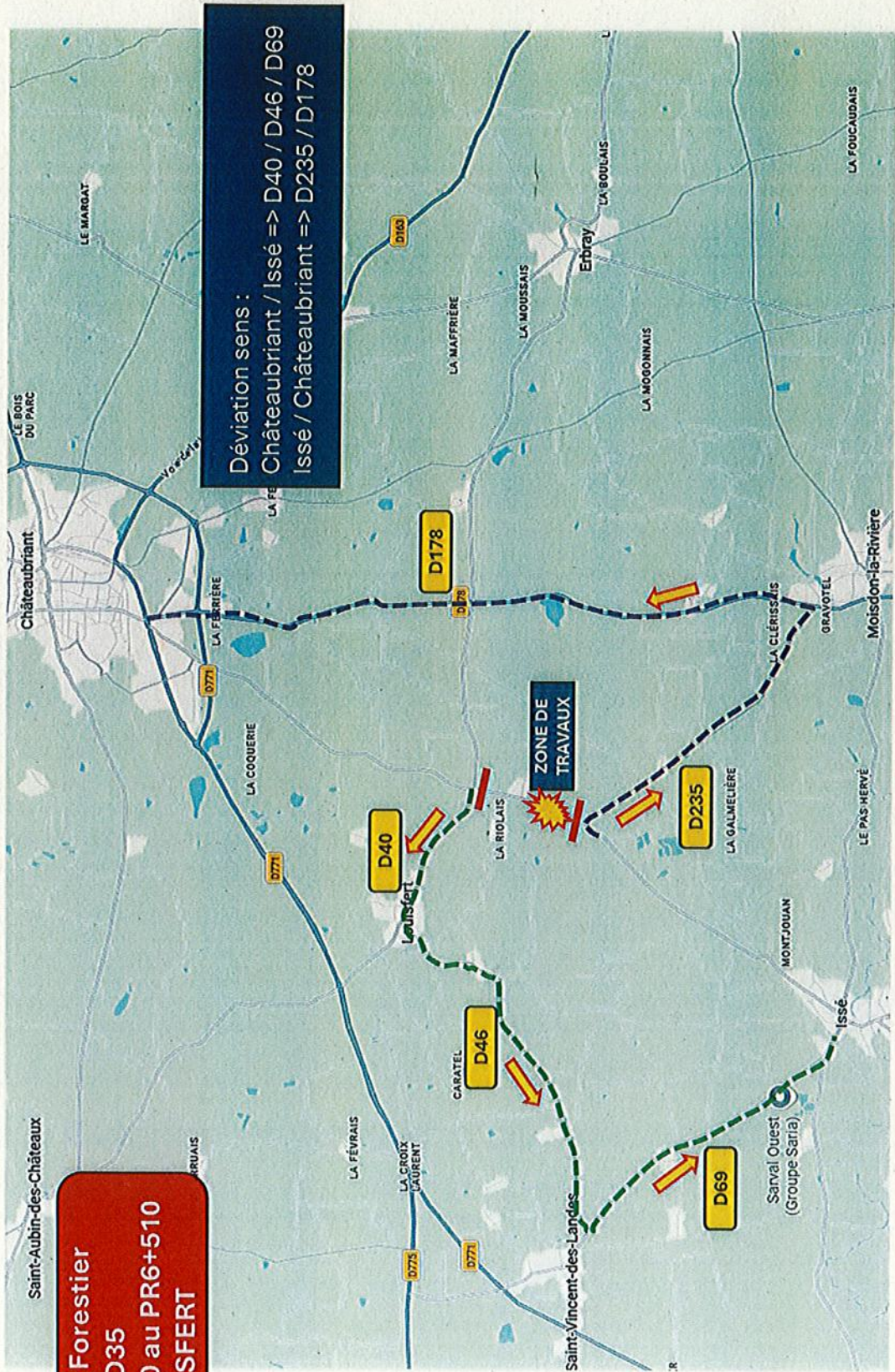
Situation des travaux



DéviatIon(s)

La circulation dans le sens ISSÉ – CHATEAUBRIANT sera déviée par :





Travaux Forestier
RD35
Du PR6+050 au PR6+510
LOUISFERT

Déviation sens :
 Châteauaubriant / Issé => D40 / D46 / D69
 Issé / Châteauaubriant => D235 / D178



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Debray Prénom : Thierry
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : 7 Extension : _____ Nom de la voie : Le Creux
Code postal 44110 Localité : Louisfert Pays : France
Téléphone 06 32 56 31 00 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : debray 1969@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 35 Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 6 + 050 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 6 + 510
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
La Forêt Pavée
Code postal 44110 Localité : Louisfert

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Abattage d'arbres potentiellement dangereux de chaque côté du RN 35
Date prévue de début des travaux : 14 06 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation : 14 06 2026
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Ch. H. CIR Noisdon Prénom :

Dénomination : Représenté par : Pierre Gilles

Adresse Numéro : 29 Extension : Nom de la voie :

Rte du Grand Avesne

Code postal 44520 Localité : Noisdon la R. Pays :

Téléphone 06 33 69 39 38 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : gilles.pier @ Loire-Atlantique . fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

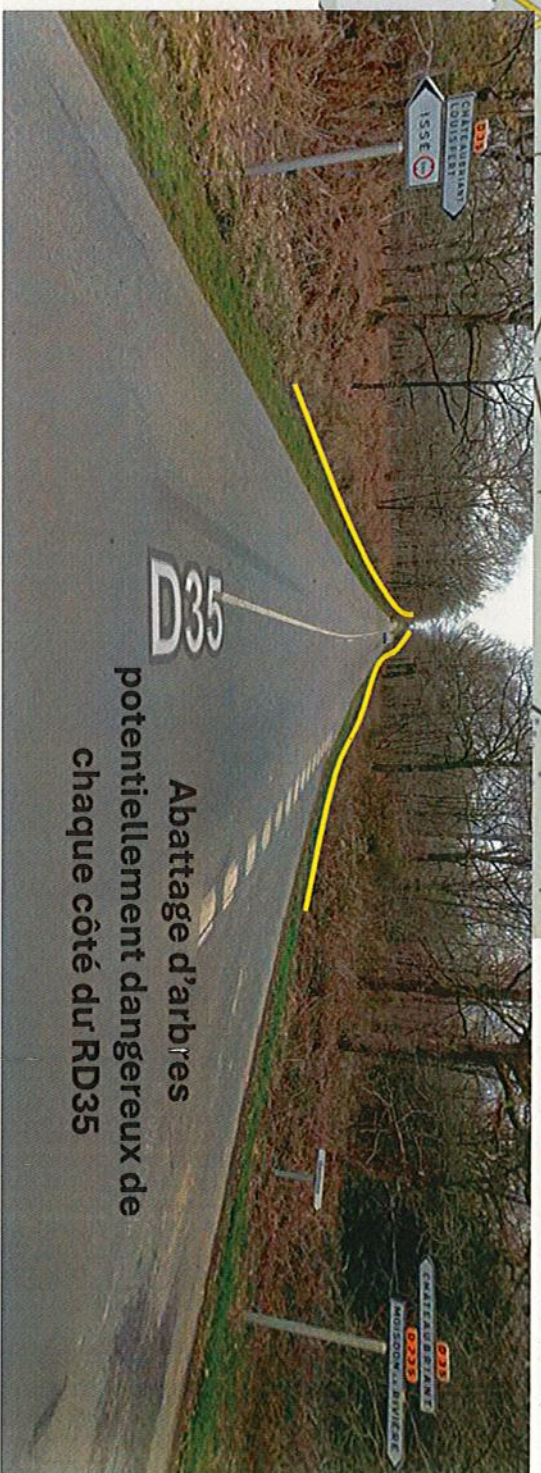
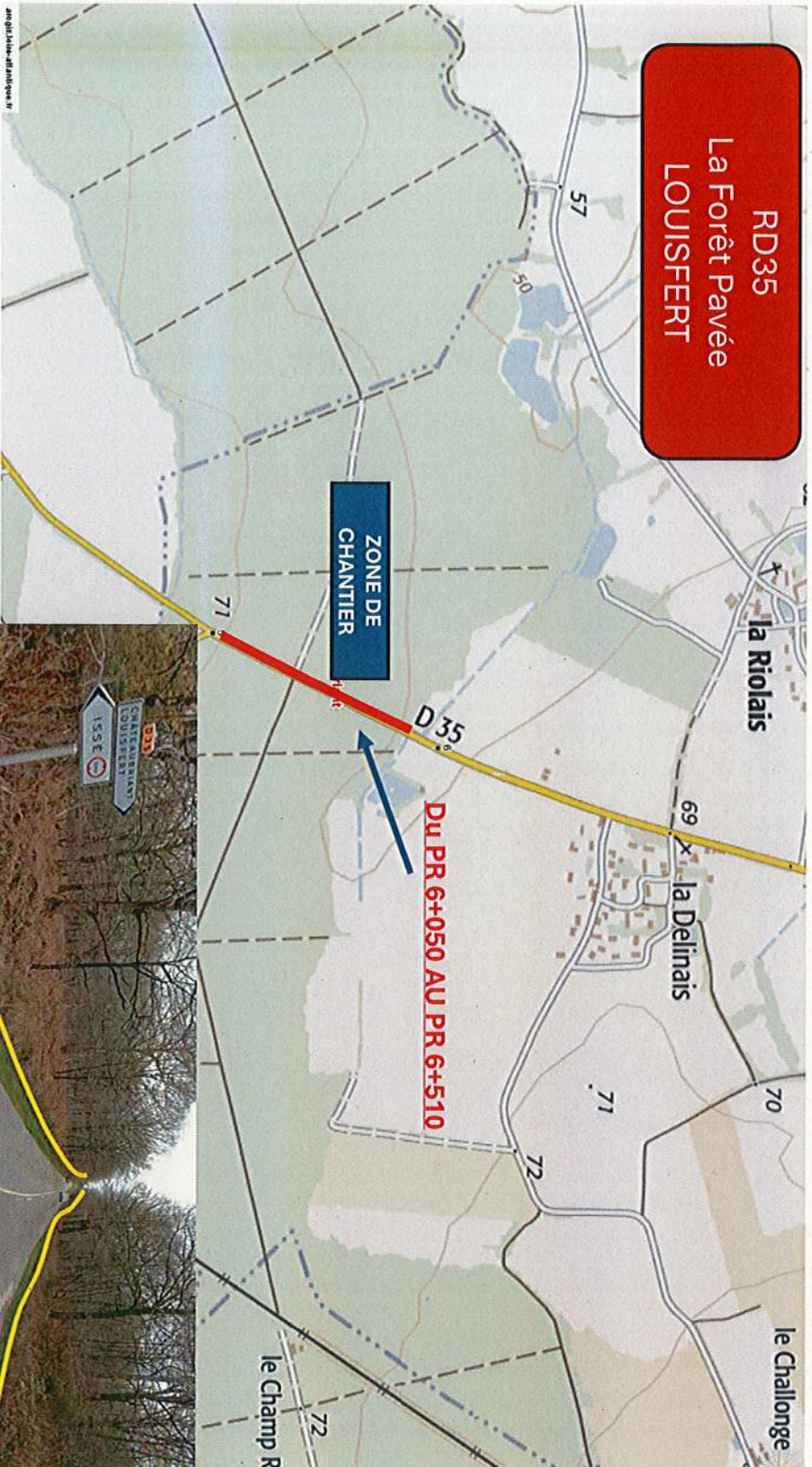
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 11 03 2026

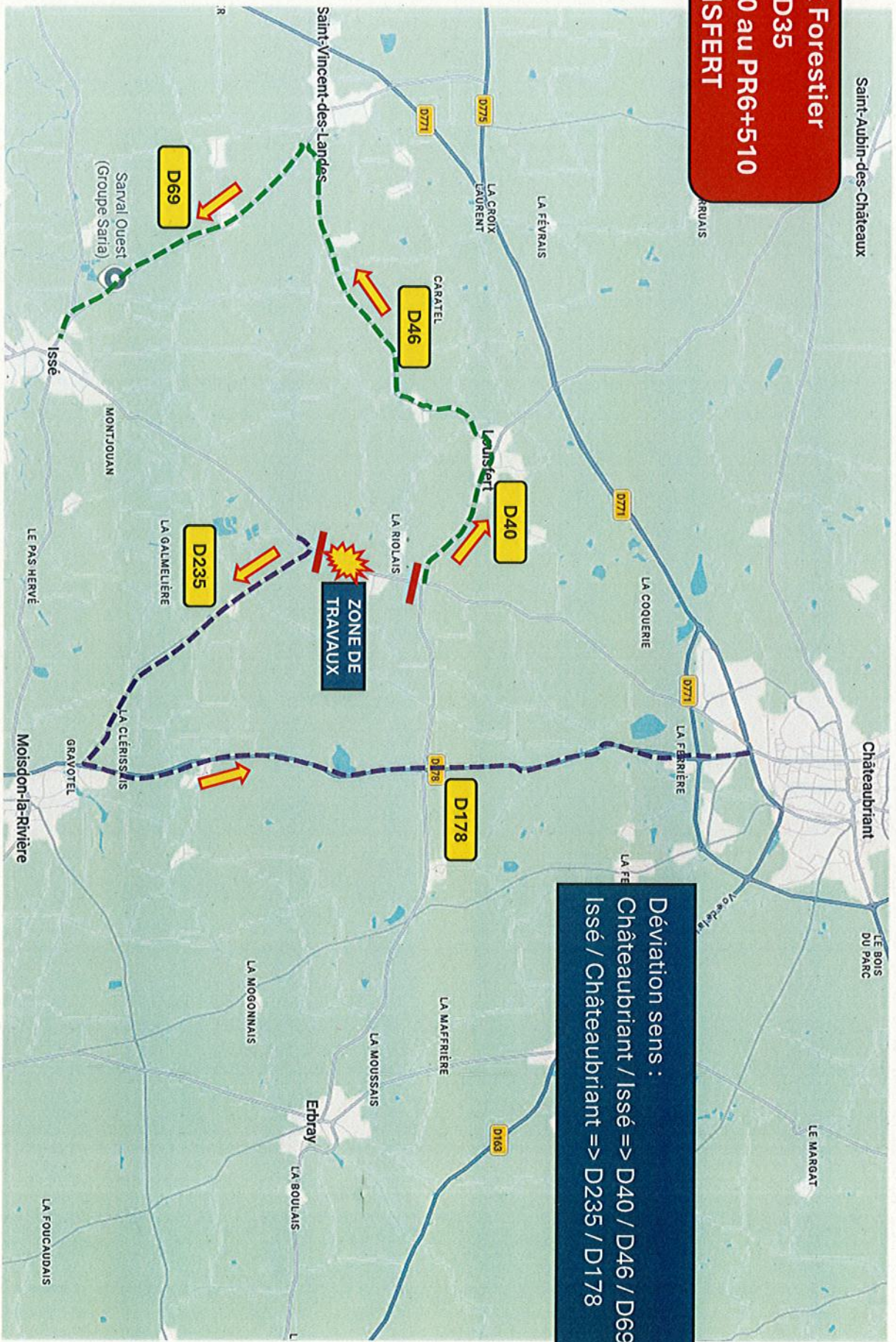
Nom : Debray Prénom : Thierry Qualité :

RD35
La Forêt Pavée
LOUISFERT



Abattage d'arbres
potentiellement dangereux de
chaque côté du RD35

**Travaux Forestier
RD35
Du PR6+050 au PR6+510
LOUISFERT**



Déviation sens :
Châteaubriant / Issé => D40 / D46 / D69
Issé / Châteaubriant => D235 / D178